

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

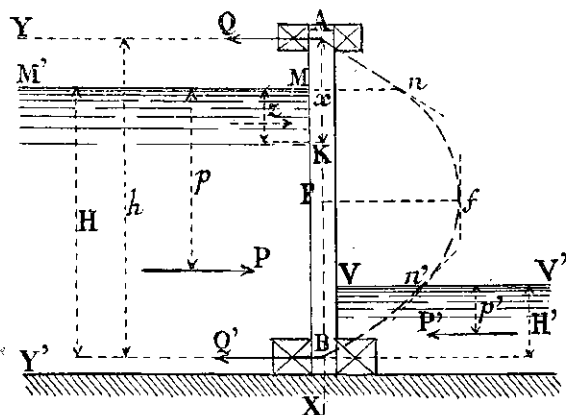
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Vannage en charpente. — Nous croyons intéressant de faire une application des formules établies, à la résistance des ouvrages hydrauliques. Nous prendrons l'exemple d'un vannage destiné à former une retenue d'eau. Ces ouvrages sont ordinairement en maçonnerie, mais on emploie aussi le système de charpente en bois qui souvent est de construction plus économique.



Le vannage en bois très simple, que nous avons en vue, se compose de poteaux verticaux AB qui forment les montants encadrant les vannes mobiles. Ces poteaux sont assemblés à leur partie inférieure sur une poutre générale qui constitue le seuil du vannage ou maintenues entre deux moises comme dans le cas du dessin; ils sont arrêtés également à leur partie supérieure par une couple de moises fixées par des boulons.

Les vannes, composées de madriers horizontaux superposés, assemblées à rainure et languettes, glissent dans des feuillures pratiquées sur la face amont des montants. La crémaillère de commande fixée sur la face aval engrène avec le pignon de transmission et l'engrenage du treuil de manœuvre.

Nous envisagerons d'ailleurs un barrage encore plus simple et composé uniquement de madriers rectangulaires ou aiguilles verticales juxtaposées exactement et simplement appuyées sur deux couples de moises A et B comme l'indique le dessin ci-annexé.

Il est évident que toutes ces aiguilles sont soumises à des efforts identiques et il suffit par suite d'étudier seulement les conditions de résistance de l'une de ces pièces.

L'aiguille AB, par exemple, doit être calculée comme une poutre reposant sur deux appuis A et B et soumise sur toute sa longueur à des forces transversales qui ne sont autres que les pressions exercées normalement à la face verticale en contact avec le liquide maintenu au niveau MM' du côté amont.

Mais la pression n'est pas uniformément répartie; elle va en croissant proportionnellement à la profondeur et si l'on fait la somme des pressions élémentaires aux différents points de la surface amont de l'aiguille, on trouve que la pression ou poussée totale de l'eau sur cette face est égale à :

$$P = \frac{\pi \times b \times H^2}{2}$$

b désignant la dimension transversale ou la largeur de la pièce, H la profondeur de l'eau à l'amont et π le poids du mètre cube de liquide, soit 1000 kilogrammes pour l'eau du barrage. Le point d'application de cette pression résultante est d'ailleurs situé aux $\frac{2}{3}$ de la hauteur à partir du niveau MM', ce qui est d'ailleurs

facile à démontrer, si l'on remarque que les poussées partielles peuvent être représentées par les ordonnées d'un triangle rectangle dont la résultante doit passer par le centre de gravité situé au tiers de la hauteur à partir de la base. On aura donc, en désignant par p la profondeur du point d'application de la poussée :

$$p = \frac{2}{3} H$$

De même pour la poussée de l'eau sur la face aval, on a, en adoptant des notations analogues :

$$P' = \frac{\pi \times b \times H'^2}{2} \text{ et } p' = \frac{2}{3} H'$$

Désignons par Q et Q' les réactions des deux appuis A et B. Ces réactions constituent avec les pressions P et P' à l'amont et à l'aval les seules forces extérieures qui agissent sur l'aiguille. On obtiendra la première équation d'équilibre en écrivant que la somme des moments est nulle par rapport à l'axe perpendiculaire au plan du dessin et projeté en B. Le bras de levier de la réaction Q sera égal à la longueur a de l'aiguille entre les deux points d'appui; celui de P sera la distance $\frac{H}{3}$ du point d'application de

cette force à l'axe B, enfin celui de P' sera $\frac{H'}{3}$. On aura donc :

$$Qa + P' \left(\frac{H}{3} \right) - P \left(\frac{H'}{3} \right) = 0$$

Et en remplaçant P et P' par leurs valeurs :

$$Qa + \frac{\pi b H'^2}{2} \times \frac{H}{3} - \frac{\pi b H^2}{2} \times \frac{H'}{3} = 0$$

d'où l'on tire toute réduction faite :

$$Q = \frac{\pi \times b \times (H^3 - H'^3)}{6a}$$

Projetons maintenant les mêmes forces sur l'axe AY, nous aurons :

$$Q + Q' + P' - P = 0$$

Ou en remplaçant les différentes forces par leurs valeurs :

$$Q' = \frac{\pi b H^2}{2} - \frac{\pi b H'^2}{2} - \frac{\pi b (H^3 - H'^3)}{6a}$$

Et en mettant $\frac{\pi b}{2}$ en facteur commun :

$$Q' = \frac{\pi b}{2} \left(H^2 - H'^2 - \frac{H^3 - H'^3}{3a} \right)$$

Pour déterminer la section des aiguilles, il faut chercher le moment fléchissant maximum μ_m et l'introduire dans la relation :

$$R = \frac{\mu_m}{I}$$

Connaissant les valeurs de Q et de Q' , nous pourrions déterminer le moment fléchissant en une section quelconque K située à une distance x de A ou à une distance z du niveau MM'.

Au point de vue des moments fléchissants, on peut diviser l'aiguille en trois régions :

La première est la région AM pour laquelle la distance x de la section considérée peut varier de 0 à $(a - H)$. Dans cette région, il n'y a que la force Q qui intervient, si l'on prend les moments par rapport au tronçon AM ;

La seconde correspond à la longueur MV ; les forces correspondantes sont la réaction Q et la pression de l'eau d'amont au-dessus de la section considérée ; cette pression a pour valeur $\frac{\pi b z^2}{2}$ et son

point d'application est à une distance $\frac{2}{3}$ de la section K.

Enfin la troisième est la région VB dans laquelle le moment fléchissant en une section comprise entre les points V et B est dû à toutes les forces agissant au-dessus de cette section, soient Q, $\frac{\pi b z^2}{2}$ et $\frac{\pi b z'^2}{2}$, en désignant par z' la distance de la section considérée ou niveau d'aval VV'.

On aura donc les expressions suivantes des moments pour chacune des trois régions envisagées :

1° Pour x variant de 0 à $(a - H)$:

$$\mu = - Qx$$

2° Pour x variant de $(a - H)$ à $(a - H')$:

$$\mu = - Qx + \frac{\pi b z^2}{2} \times \frac{x}{3}$$

Ou en remplaçant z par sa valeur en fonction de x :

$$z = (x + H - a)$$

il vient :

$$\mu = - Qx + \frac{\pi b}{6} (x + H - a)^3$$

3° Pour x variant de $(a - H')$ à a :

$$\mu = - Qx + \frac{\pi b}{6} (x + H - a)^3 - \frac{\pi b}{6} (x + H' - a)^3$$

Si l'on représente par des ordonnées proportionnelles et perpendiculaires à AX, les valeurs des moments fléchissants en chaque section de l'aiguille AB, le diagramme sera donné par la courbe pointillée du dessin. Le tracé se compose d'abord d'une droite An correspondant à la première région ; puis d'une fraction de parabole dont les ordonnées sont proportionnelles aux valeurs cubiques de z ; enfin pour la dernière région, d'un autre arc de parabole qui se raccorde tangentiellement au premier en n' .

Le μ maximum correspond au point du diagramme pour lequel la tangente est verticale, soit au point f dans le cas de la figure et il est représenté par l'ordonnée Ff.

Il est évident que la position de ce maximum dépend des valeurs relatives de H et de H'. On démontre qu'il se produira dans la seconde région MV si l'on a la condition :

$$H^2 + H \times H' + H'^2 = 3a(H - H')$$

Et pour toutes les valeurs du premier membre, inférieures au second, lorsque cette condition n'est pas remplie, le maximum de μ se trouve dans la région inférieure.

Supposons que l'on ait :

$$a = 1,33 \text{ et } H = 1$$

et en même temps :

$$\frac{H'}{H} = \frac{1}{2} \text{ ou } H' = 0,5$$

La relation précédente deviendra :

$$1 + 0,50 + 0,25 < 4 \times 0,5$$

soit :

$$1,75 < 2$$

Le maximum se produira donc dans la région moyenne ; pour qu'il ait lieu dans la région inférieure, il faudrait que le niveau d'aval dépassât la moitié de la hauteur du niveau d'amont.

On voit que l'égalité entre les deux membres de la relation se produirait pour :

$$\frac{H'}{H} = \frac{7}{10} \text{ ou } H' = 0,7$$

Pour cette valeur de H', le maximum aurait lieu en n' et il s'établirait en dessous du niveau VV' pour toutes les valeurs supérieures à 0,7 dans les conditions admises.

Dans la région moyenne, le maximum correspond à la section déterminée par :

$$x = a - H + \sqrt{\frac{H^3 - H'^3}{3a}}$$

et il a pour expression :

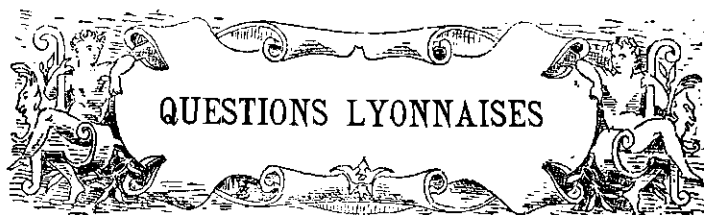
$$\mu_m = - Q \left(a - H + \frac{2}{3} \sqrt{\frac{H^3 - H'^3}{3a}} \right)$$

Si le maximum se produit dans la région inférieure, il correspond à :

$$x = a + \frac{H^2 + HH' + H'^2}{6a} - \frac{H + H'}{2}$$

et l'on trouve la valeur de μ_m en portant cette expression de x dans la troisième formule générale des moments fléchissants.

DYNAMIS.



QUESTIONS LYONNAISES

LE DÉPLACEMENT DES CASERNES DE LA PART-DIEU

Nous avons parlé à maintes reprises du projet de déplacement des casernes de la Part-Dieu, déplacement qui s'impose et que l'on devra réaliser à bref délai, pour les raisons que nous avons déjà exposées longuement à nos lecteurs.

Rappelons que ces bâtiments militaires se trouvent établis dans des conditions hygiéniques défectueuses ; les épidémies sont fréquentes, et les médecins militaires, qui sont les premiers à déplorer cet état de choses, ont fréquemment signalé l'utilité d'abandonner ces anciennes constructions pour des installations plus modernes.

D'autre part, les casernes se trouvent fort éloignées du terrain d'exercices du Grand-Camp, et l'extension croissante de la banlieue est à supprimé toute possibilité de manœuvres en service en campagne, dans les environs immédiats de la ville.

Nos régiments montés sont donc obligés de faire un long trajet pour pouvoir s'exercer à l'aise, soit au champ de courses, soit dans les plaines de Vaulx-en-Velin et de Décines. C'est du temps perdu et une gêne réelle pour l'entraînement rationnel des troupes.

La question sanitaire devrait, d'ailleurs, exiger à elle seule le transfert des casernements de la 6^e division de cavalerie.

Cette solution pourrait être adoptée sans réserve, car le déplacement ne coûterait pas un centime à l'Etat ni à la Ville, ainsi que nous le démontrons par l'aperçu ci-après :

Les établissements proprement dits occupent une superficie totale d'environ 157.000 mètres carrés ; les parcs à fourrages ont une étendue d'environ 55.000 mètres carrés, soit, au total, près de 212.000 mètres carrés.

Les terrains susceptibles d'être vendus au détail, après le transfert, auront une importance approximative de 160.000 mètres carrés, c'est-à-dire 212.000 mètres, moins 52.000 mètres nécessaires pour le prolongement, à 12 mètres de largeur, au travers des emplacements militaires actuels, des rues voisines ; la rue Tête-d'Or prolongée est même comprise dans ce chiffre comme devant avoir 25 mètres de large.

Ces 160.000 mètres carrés trouveraient certainement preneurs au prix de 90 francs, étant donné le cours actuel des terrains dans cette partie de la ville et la proximité de la gare à marchandises de la Part-Dieu ; la future gare des Brotteaux et son avenue diagonale d'accès, qui aboutirait vers le boulevard des Casernes, ne pourrait, d'ailleurs, que favoriser l'augmentation de valeur des lotissements à vendre.

La désaffectation des casernes de la Part-Dieu pourrait donc rapporter, très probablement, une somme de 14 millions 400.000 francs.

Voyons si, avec cette somme, on pourrait reconstruire ailleurs des bâtiments suffisamment grands et bien placés au point de vue militaire.

Il est certain que l'on pourrait trouver un terrain d'au moins 250.000 mètres carrés (soit plus grand que l'étendue actuelle des casernes) à l'est du champ de courses, vers le lieu dit de la Caserne de la Doua. Cet emplacement se prêterait admirablement aux évolutions militaires, puisqu'il serait à côté du Grand-Camp et très près des plaines de Décines et de Vaulx-en-Velin.

Cette superficie totale s'obtiendrait à moins de 4 francs le mètre, soit, pour l'achat complet :

1.000.000 de francs.

La reconstruction des bâtiments pour le logement des troupes, les écuries et les hangars à fourrages, soit 29.000 mètres carrés couverts, si leur importance reste telle qu'elle est actuellement à la Part-Dieu, n'exigerait pas plus de 10.500.000 francs (les hangars coûtent relativement fort peu).

La dépense totale s'élèverait donc à :

11.500.000 francs,

ce qui laisserait un boni d'environ 2.900.000 francs, puisque la vente des terrains des casernes actuelles rapporterait au bas mot 14.400.000 francs.

En tout cas, si l'on ne voulait pas réaliser de bénéfice, l'on pourrait, pour le prix de la désaffectation, établir de nouvelles casernes plus importantes et mieux conditionnées sur un emplacement plus considérable que celui qui existe actuellement.

La combinaison est donc faisable et il ne pourrait y avoir, comme inconvénient, que la considération secondaire de l'établissement des dites casernes sur le territoire de Villeurbanne. La difficulté n'est pas insurmontable, et notre ville arriverait sans doute à s'entendre, à ce sujet, avec la commune voisine. Puis, l'annexion projetée faciliterait l'opération.

Nous pensons que notre idée est réalisable et nous la soumettons, dans l'intérêt général, à l'attention des autorités militaires et municipales.

VALROSE.

NOTA. — Les encaissements de renouvellement d'abonnement sont effectués dans la première quinzaine de chaque mois.

Nous prions nos abonnés de vérifier sur leur étiquette d'adresse la date d'expiration de leur abonnement et, pour nous épargner les frais d'une deuxième présentation, de vouloir bien, en cas d'absence, laisser les instructions nécessaires pour le paiement.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

Depuis le 8 courant, jour de l'inauguration du Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts — ancienne solennité du Vernissage, qui n'en a même plus conservé le nom — la partie sud du Palais municipal des Expositions est ouverte chaque jour au public, de 9 heures du matin à 5 heures, et déjà s'est partout répandu le bruit que le Salon de cette année, sans offrir de pièce capitale, de *clou*, comme il est parfois arrivé, renferme une suffisante moyenne d'œuvres remarquables, une grande quantité de toiles honorables, un certain nombre de banalités et autant dire aucune de ces horreurs qu'il paraissait autrefois indispensable d'admettre, sans doute pour servir de repoussoirs encore plus accentués aux œuvres sensationnelles. Consolons-nous donc, s'il le faut, de l'absence de chefs-d'œuvre, si, de ce fait, nous sommes délivrés des spécimens de polychromie fantaisiste, qui pouvaient, il est vrai, être catalogués dans la peinture, en raison de leur couleur, mais qu'il aurait été bien difficile de classer dans un genre, hormis le genre ridicule.

Et, cependant, le nombre des envois ne semble pas moindre que par le passé : le catalogue annonce, en effet, 502 numéros pour la peinture ; les dessins, aquarelles, pastels, porcelaines et émaux sont représentés par 185 envois ; la sculpture comporte 66 sujets ; la gravure en médailles, une bonne douzaine de plaquettes ou médaillons ; les arts décoratifs, avec leur infinité de procédés et leurs multiples applications, remplissent une salle de leurs 200 spécimens variés ; enfin, modestement — la modestie est, d'ailleurs, une des vertus caractéristiques de la profession — l'architecture se contente, dans le hall du rez-de-chaussée du Palais, du panneau qui sépare les Artistes lyonnais de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, pour caser les neuf envois inscrits sous ce titre.

Comme les années précédentes, nous devons constater avec regret le petit nombre de productions d'un art où s'illustrèrent ces « Ancêtres » dont M. Louis Rogniat retrace de façon si captivante la glorieuse carrière, dans l'étude en cours de publication. En dehors des projets de concours académiques, il serait intéressant et instructif pour le public d'examiner et d'étudier les œuvres de nos contemporains sur les plans et les rendus. Aussi n'hésiterons-nous pas à féliciter ceux qui l'ont ainsi compris et nous séduisent par leurs œuvres élégantes. Encore faudrait-il qu'en procédant à l'installation, on veuille bien prendre garde qu'à la hauteur où sont placés les plans, il est absolument impossible de les lire.

Avec une grande souplesse de talent et une connaissance approfondie de l'architecture ancienne, comme aussi des besoins de notre époque, M. Alexis SANTU, après la restauration du *Château de Rochetaillée*, qui lui avait valu l'an passé une deuxième médaille, et dont il nous présente cette année une *Perspective d'intérieur*, expose une *Petite Villa moderne* (774) ; tout y est étudié en vue du plus complet confortable, et l'extérieur est conçu dans un style fort plaisant et répond bien à l'agréable appellation « les Pervenches », dont est baptisée la propriété ; un judicieux emploi, dans les ouvertures, du style moderne, épuré de ce qu'il a parfois d'extravagant et d'antiesthétique, donne à ses façades un pittoresque du meilleur aloi ; rien de rigide, mais aussi rien de heurté.

Beaucoup plus sobre est l'envoi de M. Claude DUCLOS. Une

Villa pour l'Association des Caisses de retraites du personnel de la maison les Fils Charvet, de Saint-Etienne (767), n'a, en effet, besoin ni des mêmes élégances ni des mêmes recherches de luxe extérieur que celle d'un riche propriétaire ; un rez-de-chaussée avec hall, cuisine, salle à manger et salon ; trois chambres au premier étage, voilà certes déjà un *home* dont on peut se contenter sur ses vieux jours. S'inspirant des principes nécessaires aux habitations à bon marché, M. Duclos a réalisé un type pratique, bien aéré, bien agencé, d'un très suffisant confortable, parfaitement adapté à sa destination ; n'est-ce pas là, d'ailleurs, le but à atteindre dans toute construction ?

D'un genre également sobre est la *Façade perspective* de la Caisse d'Épargne de Montbrison, de M. Joannès MALLET (770), dont le plan figure également : un pavillon d'angle d'une silhouette élancée, encore accentuée par les pentes de la toiture, donne accès à gauche à un bâtiment à simple rez-de-chaussée, tandis que, de l'autre côté, un grand hall public, prenant jour sur le quai, règne sur toute la longueur et la moitié seulement de la profondeur, dont l'autre partie est occupée par les bureaux des employés, éclairés par la cour. L'extrémité abrite les archives, et cette aile est élevée d'un étage, divisé en appartements.

M. J. Mallet, que l'Union architecturale de Lyon a élevé cette année à l'honneur de présider à ses destinées, et dont nous avons publié récemment un projet de villa, affirmera encore, nous n'en doutons pas, son talent et son goût dans les concours de monuments, où l'attend sûrement le succès.

L'Habitation de M. Verrière à Mardore (Rhône), de MM. Victor ROBERT et Auguste CHOLLAT (772), dont la collaboration a déjà produit des œuvres intéressantes, si elle paraît un peu massive et trapue dans sa façade d'entrée, témoigne tout au moins d'originalité, avec son fronton aux fenêtres inégalement appareillées ; elle est, en tout cas, bien alourdie par la ligne continue de ses toitures qui, prolongées sur le porche d'entrée, paraissent descendre presque au niveau du sol ; la façade latérale, par contre, présente un aspect plus élancé, plus riant. Les jeunes architectes semblent, d'ailleurs, s'être moins préoccupés de l'élégance extérieure que de réaliser les desiderata du propriétaire. Qui oserait leur en faire grief ? Nul doute qu'ils aient donné pleine satisfaction à leur commettant, et ils ont parfaitement compris leur rôle. C'est le meilleur éloge qu'on puisse leur faire et, dans ces conditions, il n'est pas de propriétaire qui ne serait disposé à les charger de réaliser son rêve d'une habitation confortable et bien aménagée.

Avec M. FOURNIER DE SAINT-MAUR, un Parisien qui expose, sous le n° 768, une *Esquisse d'architecture : une salle des fêtes*, nous entrons dans un décor féérique ; est-ce un projet, est-ce une fantaisie ? C'est, en tout cas, une maquette prestigieuse. Mais si la villa de M. Claude Duclos peut être entrevue comme séjour de repos, à la fin d'une laborieuse carrière, par bon nombre de travailleurs économes, il est à craindre qu'il y ait peu d'élus pour se pavaner sous les lambris dorés, au milieu des colonnes de porphyre et d'onyx. Il est vrai que, s'il n'y avait que les premiers pour permettre aux heureuses conceptions de prendre corps, des artistes comme M. Fournier de Saint-Maur seraient bien à plaindre : aussi doit-on souhaiter pour eux que l'« infâme capital » trouve encore son emploi à la réalisation d'aussi séduisants projets.

Jusqu'ici, l'architecture urbaine ne s'est pas encore manifestée : c'est M. Antoine PICARD qui nous en présente un spécimen avec un *Projet d'hôtel* (771), faisant suite à celui

déjà construit à droite de l'entrée principale du parc de la Tête-d'Or et à l'angle du boulevard du Nord. M. Picard tire un bon parti du pan coupé et en constitue, pour ainsi dire, un motif central ; aux premier et second étages, s'avancent des bow-windows, dont la saillie constitue le balcon du troisième étage, surmonté d'un fronton.

Ce sont deux sujets de concours que nous avons maintenant à examiner : nous ne concevons pas comme M. Auguste-Charles ROYER une *Ecole des Beaux-Arts* ; nous aimerions dans la façade plus d'imprévu, moins de symétrie ; des statues n'y pourraient-elles trouver place ? Des emblèmes en céramique, en mosaïques, des sculptures ornementales, n'y rappelleraient-ils pas à propos à quel culte est consacré le monument ? La correction dans l'exécution et la bonne entente des plans peuvent bien n'être pas les seules considérations à envisager.

Moins imposant, mais peut-être plus séduisant, est le *Projet de Muséum d'histoire naturelle* (766), de M. Joanny DERVIEUX. Constituée par deux ailes symétriques partant d'un pavillon central, la façade est d'un bon effet, avec ses deux galeries, ses pavillons d'extrémités, dont les toitures, dominées par un dôme élevé, qui recouvre le grand hall octogonal, sont de niveaux divers bien combinés ; la disposition du plan (puisque hypothétiquement le terrain le permettrait, ce projet supposant le Muséum construit au Parc) reporté en arrière un vase amphithéâtre, avec la bibliothèque, les laboratoires, le cabinet du conservateur et la salle du préparateur.

Ce sont, en somme, d'honorables travaux, bien étudiés, et dont la réalisation serait, certes, favorablement accueillie dans notre ville. Mais cela, le verrons-nous ? Ce sont, en tout cas, rêves permis à ces jeunes, qui se complaisent dans les perspectives d'avenir, de même que M. Rogatien LE NAIL, un jeune aïssi, pourtant, se complait dans l'évocation du passé, avec le *Cloître de Saint-Jean de Lyon sous François I^{er}*, plan, face sur la porte Frot, vue perspective ; ce qu'a fait Robida dans le *Cœur de Paris*, ce qu'a fait magistralement Drevet dans le *Lyon de nos Pères*, M. Le Nail l'a tenté et réalisé avec un égal succès pour cette partie de notre ville, qui a joué un rôle capital dans notre histoire locale, le cloître de Saint-Jean ; cette enceinte, dont il ne reste que quelques vestiges, rue Tramassac, entre autres, renfermait une véritable petite cité que soupçonnent bien peu de nos contemporains après tous les remaniements subis par ce quartier, si fertile encore cependant en vestiges archéologiques. Voilà pourtant ce qu'après de patientes recherches et de consciencieuses études, M. Le Nail met sous nos yeux. La cathédrale, avec ses quatre tours carrées aux pures fenêtres ogivales, avec sa puissante nef, domine les clochers des autres églises, Saint-Etienne, Sainte-Croix, les hôtels des dignitaires du chapitre, les petites maisons canoniales, l'archevêché, la sacristie, la custoderie, les prisons. Tout cela cerné de puissants remparts, dans lesquels, cependant, le baron des Adrets, en 1562, fit ouvrir la brèche sur l'emplacement de laquelle fut plus tard tracée la rue de ce nom, et baignant d'autre côté dans les eaux mêmes de la Saône. C'est un vrai plaisir, grâce à la légende qui s'y rapporte, de suivre sur cet immense châssis les ruelles bordées des innombrables logis de tout ce monde qui gravitait autour des chanoines comtes de Lyon. Et, en contemplant ce travail remarquable, on se demande ce qu'il faut le plus admirer, de la perfection de l'exécution ou du patient labeur de recherches et de documentation auquel a dû se livrer l'auteur.

Du même, aux Arts décoratifs, un curieux dessin, *Terre*

promise (915), mériterait presque, tant l'architecture y tient une place considérable, d'être rangé dans la catégorie que nous venons de passer en revue. Le classement en a décidé autrement; nous nous bornerons donc, pour aujourd'hui, à le signaler, et nous en aurons terminé avec cette section, où le petit nombre est au moins compensé par l'intérêt des œuvres.

HENRI SOILU.

UN HOTEL DES ISOLÉES

J'ai eu le plaisir d'apprendre qu'une *Société d'Action et d'Education féministes* venait de se fonder à Lyon pour y construire et aménager une maison, où les ouvrières, sans famille, trouveraient, dans des conditions modestes et honorables, tout ce qui est nécessaire à l'existence: table, logement, bibliothèque, conseils, appuis et distractions, les jours de liberté et de chômage, dans une salle commune. Excellente innovation, digne, à la fois, d'approbations encourageantes et de concours efficaces.

J'ose dire que l'œuvre à venir est dès à présent sacrée par l'esprit qui l'a dictée, par l'esprit de solidarité, de philanthropie en même temps que de patriotisme; je ne prononcerai pas l'orgueilleux « Tout ou Rien ». Cependant, non pas pour arrêter l'élan admirable de la Société, mais pour appeler sa bienveillante attention sur d'autres points tout aussi intéressants, je me permettrai de déclarer que, dans le bataillon trop nombreux des isolées, ne se comptent pas seulement des ouvrières, qu'il y a encore des femmes et des jeunes filles d'une autre catégorie. Et celles-ci sont même plus nombreuses que celles-là. Parmi les employées de magasins, les caissières, les dactylographes, les artistes, les institutrices, les demoiselles du téléphone, combien y en a-t-il qui vivent dans une solitude attristante, pour qui la vie est dure!

A Paris, des hôtels pour dames seules se sont édifiés dans différents quartiers. Des chambres et chambrettes, confortablement meublées, inondées d'air et de lumière, ont été mises à la disposition des locataires aux prix de 1 franc et de 0 fr. 60, avec salle à manger attenante à un fourneau-restaurant, salle de réunion, salles de bains. Le succès de l'entreprise fut si considérable que, dans le quartier Grenelle, s'éleva aussitôt l'hôtel meublé des demoiselles du téléphone.

A New-York, un hôtel de premier ordre, l'hôtel Marthe Washington, n'a jamais une place libre dans ses douze étages en pierre et brique, surmontés par une terrasse-jardin qui remplace la toiture.

Donc, le résultat financier n'est nullement onéreux. Pourquoi, alors, ne pas entreprendre à Lyon une œuvre du même genre? Qu'on constitue dans le plus bref délai le *foyer féminin* des ouvrières, mais aussi qu'on accorde aux veuves et aux demoiselles, retenues et attirées dans la grande ville par leur travail, ce que leur bien-être réclame! La cité où s'épanouissent tant d'œuvres sociales, la cité initiatrice des *jardins ouvriers*, — une conférence, présidée par M. Isaac, au cirque Rancy, le 25 courant, en fera ressortir le prestigieux développement — la cité industrielle et mystique, qui, de « l'énorme ruche ouvrière de la Croix-Rousse bourdonnant de ses cent mille métiers et de la colline de Fourvière carillonnant (1) » s'accroît sans cesse au delà de son fleuve, ne saurait se dérober à ses obligations de prospérité et d'embellissement.

Puisqu'un impôt frappe les maisons en pierre de taille sur

(1) Alphonse Daudet.

le pied de 20 francs le mètre carré, une façade en mâchefer suffirait. Et je sais plus d'un architecte qui aurait la coquetterie de la faire séduisante. Je vois cet hôtel pour dames construit sur un terrain de prix modique, confortablement distribué, avec son chauffage à vapeur, sa canalisation d'eau froide et chaude pour l'hiver et sa terrasse visitée par la brise reposante des soirs d'été. Je vois, par les dimanches ensoleillés, les dames réunies en petits groupes sympathiques, l'aiguille ou le crochet en main, y jouissant du grand air en présence de ce panorama grandiose qui s'étend jusqu'aux Alpes, bien au delà du confluent du Rhône et de la Saône. De même que dans le salon de l'hôtel Marthe Washington, les tableaux de Diaz, Jules Dupré, Meissonier... décorent les murs avec un éclectisme éclairé qui fait honneur à l'art français et au goût américain, on pourrait placer dans cet hôtel lyonnais assez de toiles charmantes signées par nos maîtres lyonnais. Qui s'en plaindrait?

A. TUOTIOP.

L'IMPOT FONCIER

Rien ne saurait donner une idée plus frappante des charges écrasantes qui pèsent actuellement sur la propriété immobilière que la lettre suivante, adressée à un de nos grands confrères politiques :

« Marseille, 5 novembre 1905.

« Monsieur,

« J'ai lu dans votre numéro du jeudi 2 novembre la lettre que vous a adressée un de mes concitoyens, M. Borelli. Il se plaint de voir son impôt augmenté de 153 pour 100, et il a raison de se plaindre. Mais que dois-je dire, alors, ayant à déplorer une augmentation bien plus considérable, soit 333 pour 100 en trente ans? Je vous en remets ci-joint le relevé et tiens à votre disposition les feuilles du rôle :

3^e PERCEPTION

Immeuble rue Saint-Ferréol, 38, Marseille.

| ANNÉE 1875 | | ANNÉE 1905 | |
|---|----------------|--|----------|
| Revenu cadastral | n'existait pas | Revenu cadastral, non ball | 1 35 |
| Foncier | 754 40 | Foncier | 2.277 52 |
| 49 portes et fenêtres, 1 ^{er} et 2 ^e étages | 138 18 | 49 portes et fenêtres 1 ^{er} et 2 ^e étages | 157 65 |
| 20 portes et fenêtres étages supérieurs | 23 50 | 20 portes et fenêtres, étages supérieurs | 26 21 |
| Taxe d'octroi | n'existait pas | Taxe de remplacement d'octroi | 434 25 |
| Taxe d'assainissement | n'existait pas | Taxe d'assainissement | 200 » |
| TOTAL | 916 08 | TOTAL | 3.096 98 |

« Avant la guerre, sous l'Empire, je ne payais que 750 fr. pour le même immeuble.

« Bien entendu, l'immeuble est tel qu'il était en 1875, et je n'y ai fait aucune construction nouvelle.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : E. LOIRE. »

(Extrait du *Bulletin de l'Association Provinciale des Architectes* du 15 décembre 1905. — Fédération des Sociétés d'architectes des départements.)

AVIS

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.

L'ADJUDICATION

DE

L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LYON

La protestation d'un certain nombre d'entrepreneurs, relativement à l'adjudication restreinte du 23 janvier, pour l'entretien des bâtiments communaux, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a eu son écho au Conseil municipal, à la séance du 30 janvier dernier.

Interpellé par M. Fagot, M. Herriot, maire de Lyon, s'est ainsi expliqué sur la question :

D'après l'article 3 de l'ordonnance du 14 novembre 1837, « les adjudications publiques relatives à des fournitures, à des travaux, à des exploitations ou fabrications qui ne pourraient être sans inconvénient livrés à une concurrence illimitée, pourront être soumises à des restrictions qui n'admettront à concourir que les personnes préalablement reconnues capables par l'Administration, et produisant les titres justificatifs exigés par les cahiers des charges.

« Les personnes reconnues capables par l'Administration », la loi n'a pas fixé d'autres conditions.

« Je dirai d'abord que la non-admission ne touche pas à l'honorabilité des entrepreneurs ; elle vise leur lenteur dans l'exécution des commandes qui leur ont été faites, les difficultés mêmes qui ont pu surgir du fait de certains d'entre eux. C'est, quelquefois de leur part, une manie processive — qui peut faire courir, à certains moments, des dangers à la Ville, en tout cas qui cause à nos services un surcroît d'activité, incompatible avec les devoirs administratifs naturels et avec ce que commande l'intérêt général — qui est cause de leur exclusion à une adjudication restreinte. »

Mais la discussion, à laquelle ont pris part MM. Rognon, Fagot, Arnaud, Jacquet et Bizet, visait principalement l'exclusion d'une Société ouvrière, et M. Fagot s'est fait un malin plaisir de constater que le Maire, chef de l'Administration municipale, s'était trouvé en opposition avec la Commission et le Service de l'architecture.

M. le Maire a résumé ainsi tout ce long débat :

« L'adjudication a été parfaitement légale.

« L'Administration avait formulé certains avis et la Commission a agi en vertu des pouvoirs que la loi lui conférait, en n'en tenant pas compte. Si les opérations de l'adjudication sont attaquées, nous les défendrons, parce que, je le répète, elles ont été absolument légales, et nous mettons qui que ce soit au défi de prouver que la loi n'a pas été fidèlement observée.

« D'autre part, quoique l'Administration ait parfaitement le droit de recourir à une adjudication restreinte, étant donné les circonstances en présence desquelles nous nous trouvons, il faudra revenir au système, déjà consacré par un vote du Conseil municipal, de l'adjudication publique. »

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

FEURS

L'Assemblée générale des Entrepreneurs de Feurs et des environs a eu lieu ces jours derniers.

M. Roux, président du Syndicat général, MM. Roche et Guyot, vice-présidents, ont bien voulu apporter leur concours. En quelques mots heureux, M. Roux a fait un tableau bien net des conditions sociales de l'entrepreneur et de son ouvrier et a fait toucher du doigt la nécessité des forts grou-

pements pour obtenir d'un côté ce qui était juste et humain de donner de l'autre à l'ouvrier.

M. Roche, avec son talent habituel, a montré l'évolution syndicale, de la Révolution à nos jours ; les résultats obtenus par Paris, qui a réussi à ne former qu'un seul groupement lors de la loi de 1898, et la nécessité impérieuse que la province, comme Paris, soit prête à discuter les lois sociales en préparation pour que ces dernières ne se retournent pas contre la province. M. Roche passe en revue le programme syndical dans la Loire et, aux applaudissements de tous, déclare que seuls des sentiments de justice et d'humanité sont les bases de cet important groupement.

Il est ensuite procédé à la nomination du Bureau définitif :

Président, M. Dupeyrat, maçonnerie ; *vice-présidents*, MM. Mourdon, maçonnerie à Panissières, Malgat, menuiserie à Feurs ; *secrétaire* M. Lapierre, scierie mécanique ; *trésorier*, M. Gacon, maçonnerie ; *rapporteur général*, M. Vial, de Feurs ; *délégué supplémentaire auprès du Syndicat général*, M. Claudius Varignier, de Panissières.

Délégués à la Fédération de l'Est et du Sud-Est : MM. Dupeyrat, président, et Mourdon, vice-président.

ENTREPRENEURS DE LA SAVOIE

(Section de Moutiers)

La section de Moutiers de la Chambre des Entrepreneurs de la Savoie vient de procéder au renouvellement de son bureau, pour l'année 1906, qui est composé de la manière suivante :

Président : M. Basso (Jean) jeune ;

Vice-président : M. Nand (Claude) ;

Trésorier : M. Paul Bianchi ;

Secrétaire : M. Charles Pedrino ;

Conseillers : MM. Albin Basso, Louis Bottala, Joseph Yvert, Joseph Aulas ;

Commissaires-vérificateurs : MM. Jean Cérimo, Jean Granier.

SAINT-ÉTIENNE

De mémoire d'entrepreneur, on n'avait vu assister à une Assemblée générale un nombre aussi considérable d'entrepreneurs : près de cent. Et cela, malgré un temps très mauvais, n'encourageant guère à sortir.

Le discours de revue de l'année du président, M. Roux, et le rapport du rapporteur général, M. Roche, ont été très applaudis, et les nominations des conseillers ont démontré que les entrepreneurs stéphanois étaient reconnaissants des efforts faits par l'ancien Conseil et l'ancien Bureau, et c'est à une majorité considérable que les membres de l'ancien Bureau ont été renommés conseillers.

Le Conseil, s'étant réuni immédiatement, a renommé l'ancien Bureau de 1905 pour 1906.

NOS ANCÊTRES¹

— SUITE —

Le rêve fusionniste que Jean Perréal n'avait pu réaliser complètement, un autre architecte lyonnais, et tout à fait lyonnais, celui-là — son père était maçon à la Croix-Rousse — en fit une réalité. Philibert de l'Orme, s'affranchissant de toute tradition, créait de toutes pièces un nouveau style,

¹ Conférence faite par M. Louis Rognat, architecte à Lyon, à la Distribution solennelle des Récompenses de la Société académique d'architecture de Lyon, le 19 novembre 1905.

interprétation indépendante de l'art antique, et déterminait les formes définitives de notre belle Renaissance française.

Œuvre de révolutionnaire ? De révolutionnaire de génie, déclarant guerre ouverte aux architectes lyonnais restés fidèles à l'art ogival, décadent et de plus en plus déformé par les influences étrangères !

C'est à Lyon que Philibert de l'Orme tenta, en 1536, les

à plus de trois cents ouvriers. Pendant les nombreuses années passées en Italie à dessiner et mesurer les monuments antiques, il fit la connaissance du cardinal de Sainte-Croix, depuis pape sous le nom de Marcel. Ce prélat, séduit par les brillantes qualités du jeune artiste, l'encouragea dans ses études et le présenta au pape Paul III. Ce fut l'origine de ses succès.

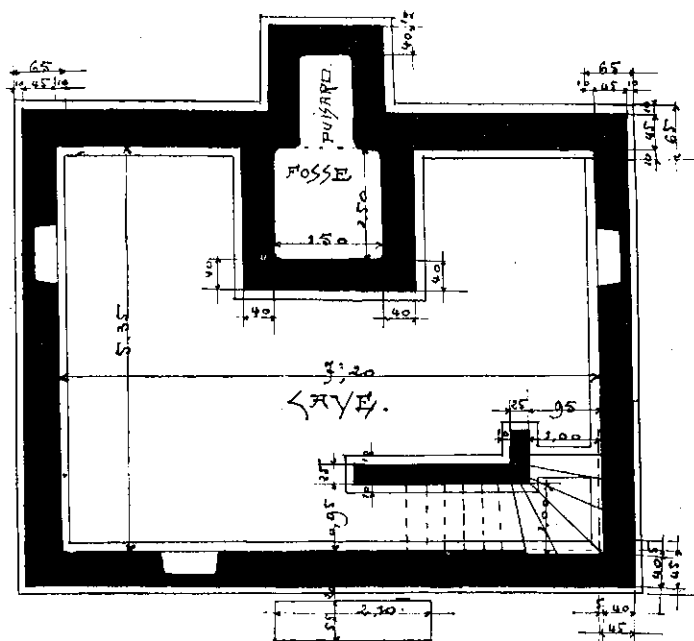
CONCOURS DU COMITÉ LOCAL DES HABITATIONS A BON MARCHÉ DE LYON



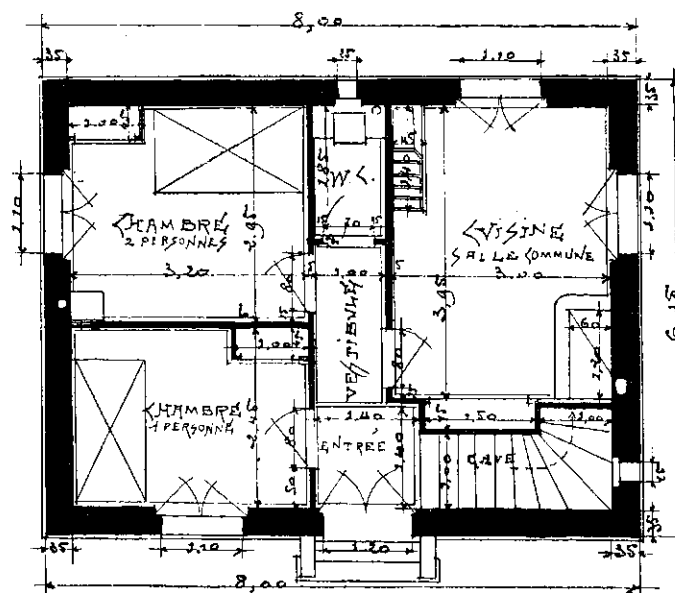
Façade principale.



Façade latérale.



Sous-sol.



Rez-de-chaussée.

TYPE B. — Deuxième Prix : MM. MEYSSON et GARCIN, à Lyon.

premiers essais de ses nouvelles conceptions, en construisant pour Etienne Bullioud, trésorier général de Bretagne, la galerie de communication, à la fois élégante et hardie, supportée par des trompes, de la cour de la maison portant le n° 10 de la rue Juiverie.

Philibert de l'Orme naquit en 1515 ; il commença fort jeune à suivre les travaux de construction, et dit lui-même, dans un de ses ouvrages, qu'à l'âge de quinze ans, il commandait

De l'Orme revint en France sur les instances de Guillaume du Bellay, qui lui conseillait de mettre son beau talent au service de son pays.

Vers 1542, il commença le porche de Saint-Nizier, mais, bientôt, contraint d'abandonner ce travail, il dut quitter Lyon pour se rendre à Paris. Du Bellay voulait lui confier la construction de son château de Saint-Maur.

En 1546, Philibert de l'Orme occupait un emploi parmi les

officiers de la couronne, mais son rôle n'était pas absolument celui d'un architecte, c'était plutôt celui d'un officier de génie ou d'un ingénieur militaire.

Nommé, en 1548, par Henri II, architecte du roi et intendant des bâtiments royaux, il consacra tout son temps aux monuments commandés par ce prince et par Diane de Poitiers.

En 1548, de l'Orme était conseiller et aumônier du roi, avait le titre d'abbé de Noyon, qu'il conserva jusqu'à sa mort, ainsi que celui d'abbé de Saint-Serge et de chanoine de Notre-Dame de Paris.

En voilà des titres religieux pour un simple laïque !

À la mort de Henri II, de l'Orme, en butte à la jalousie et aux basses intrigues de cour, fut dépossédé de sa charge d'inspecteur des bâtiments royaux, en faveur du Primatice, cet Italien de talent, fourbe et vindicatif, créature des Médicis.

Passionné pour son art, il eut pendant quarante ans une existence qu'il écrit avoir été « autant laborieuse que homme que ayez jamais cogneu ».

Les œuvres de Philibert de l'Orme sont trop nombreuses et trop connues pour être citées ici. Rappelons seulement les plus beaux de ses chefs-d'œuvre : le château d'Anet, les Tuileries et le tombeau de François I^{er} à Saint-Denis. Ce grand artiste mourut le 8 janvier 1570.

De l'Orme a écrit plusieurs ouvrages sur son art, notamment un traité de charpente intitulé *l'Art de bien bâtir et à petits frais*, recueil rempli des plus ingénieuses inventions et des plus sages conseils, pour l'emploi judicieux et raisonné des bois de charpente.

Compagnons charpentiers, gardiens fidèles des vieilles traditions, des antiques coutumes du bâtiment, conservez à jamais la mémoire de Philibert de l'Orme, grand maître de l'art du trait et créateur des cintres à plusieurs épaisseurs de bois juxtaposées, des cintres à la Philibert de l'Orme.

(A suivre.)

LOUIS ROGNIAT.

CONCOURS

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

Architecture

La Société Académique d'Architecture de Lyon, toujours soucieuse, dans la rédaction des programmes de ses concours, de répondre aux questions d'actualité qui préoccupent l'opinion, et dans le but de provoquer l'initiative privée à donner satisfaction aux impatientes réclamations du public lyonnais, privé depuis trop longtemps de son vieil Alcazar, propose comme sujet de concours public, pour l'année 1906, entre tous les élèves architectes français :

Une Salle des Fêtes pour une ville de 500.000 âmes

pouvant, suivant les circonstances, servir de cirque, de salle de bal, de salle de concert et de conférence.

Terrain : Cet édifice serait construit sur le terrain occupé actuellement par la Manufacture des tabacs, dans le quadrilatère compris entre le quai de la Charité, le cours du Midi, la rue de la Charité et la rue Duhamel, d'une superficie approximative de 7.700 mètres carrés.

Les concurrents auront toute latitude pour la disposition du plan, dont l'originalité consistera dans le groupement des différents services demandés. Les constructions ne devront pas couvrir toute la superficie du terrain disponible. Des espaces seront réservés pour être aménagés en squares acces-

sibles seulement aux personnes admises dans l'établissement.

Les concurrents devront fournir : 1° un plan d'ensemble à 0,005 par mètre ; 2° une coupe transversale à 0,005 par mètre ; 3° une coupe longitudinale à 0,005 par mètre ; 4° une façade principale à 0,01 par mètre ; 5° un détail à 0,05 par mètre.

RÉCOMPENSES. — 1^{er} prix, médaille d'or, 250 francs offerts par la Société Académique et un ouvrage offert par le Ministère des Beaux-Arts. — 2^e prix, médaille de vermeil, 100 francs offerts par la *Construction Lyonnaise*, et un ouvrage offert par la Ville. — 3^e prix, médaille d'argent.

Fondation Édouard Bissuel

Médaille offerte par M. Bissuel pour récompenser l'élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon (section d'Architecture), qui, pendant le courant de l'année, s'est fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité.

Archéologie (1905-1906)

Relevé de l'Hôtel de Gadagne.

D'après les clauses de ce programme, seuls les concurrents ayant produit la première partie de leur travail à la fin de l'année 1905 pourront bénéficier des prix attachés à ce concours.

Art décoratif

COMPOSITION GRAPHIQUE. — Entrée d'un magasin.

RÉCOMPENSES. — 1^{er} prix : Une médaille de vermeil offerte par la Société Académique ; 200 francs offerts par le Conseil général et un ouvrage offert par l'Etat. — 2^e prix : une médaille d'argent offerte par la Société Académique, 50 francs offerts par la Chambre de commerce.

Art décoratif et industriel

La Société Académique d'Architecture ouvre annuellement, entre les ouvriers d'art français, un concours d'art décoratif et industriel appliqué au bâtiment.

La désignation « ouvrier d'art » doit s'entendre dans le sens le plus étendu : les dessinateurs, graveurs, modeleurs, etc., sont appelés à prendre part à ces concours.

Les chefs d'ateliers ou d'industrie sont seuls exclus.

COMPOSITION EXÉCUTÉE. — Les concurrents présenteront un motif décoratif de leur choix, tel que : panneau sculpté, vitrail, lanterne, heurtoir, peinture, croix funéraire, meuble ; bijoux, reliure, etc.

Pour ce concours, des dessins ou maquettes pourront être présentés, mais les prix seront donnés, de préférence, à des œuvres exécutées. Elles pourront être en quelques matériaux que ce soit, mais de façon à pouvoir être facilement transportées dans la salle des séances.

RÉCOMPENSES. — 1^{er} prix : Une médaille de vermeil (fondation Henri Despierres) et 150 francs offerts par la Chambre de commerce. Un ouvrage offert par la Ville. — 2^e prix : Une médaille d'argent et 50 francs offerts par la Chambre de commerce. Un ouvrage offert par la Ville.

Les concours devront être déposés à la mairie du V^e arrondissement (Salle des réunions des Sociétés savantes), avant le 1^{er} novembre 1906.

Les concurrents devront prévenir le secrétaire, avant le 25 octobre, de la nature et des dimensions des œuvres qu'ils auront l'intention de présenter.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Berger, secrétaire de la Société, rue des Remparts-d'Ainay, 16, et, pour les programmes à M. Burel, secrétaire-adjoint, rue Constantine, 8, Lyon.

LYON

Comité local des Habitations à bon marché.

CHAUFFAGE ET VENTILATION (Résultats.)

A la suite du concours organisé par le Comité local des habitations à bon marché de l'arrondissement de Lyon, sur le meilleur mode de chauffage et de ventilation d'un logement à bon marché, les récompenses ci-après ont été attribuées aux auteurs de projets dont les noms suivent :

Pas de premier prix.

Médaille d'argent et 300 francs à M. BAUSSAND, François, architecte à Villefranche.

Médaille d'argent et 200 francs à M. E. PETITFILS, architecte à Charleville.

Médaille de bronze et 100 francs à M. DUBOIS Louis, à Montceau-les-Mines.

Médaille de bronze à M. VIALLET Maurice, à Grenoble.

Médaille de bronze à M. COTTON, Auguste, à La Rochelle.

Médaille de bronze à M. TOUILLON, Jules-Joseph, à Lyon.

Médaille de bronze, à MM. Ch. MEYSSON, A. GARCIN et GOBERT, à Lyon.

Médaille de bronze, à MM. Ch. MEYSSON et GOBERT, à Lyon.

MARSEILLE

RÉNOVATION DES QUARTIERS DE LA BOURSE (Résultats).

Ce concours, que nous avons annoncé dans notre numéro du 1^{er} novembre dernier, avait réuni 106 concurrents.

Voici le résultat des opérations du Jury :

1^{er} prix, 10.000 francs : Projet portant la devise *Gyptis* dans une proue de navire. Auteurs, MM. HÉBRAARD et RAMASSO, anciens élèves de l'École des Beaux-Arts de Marseille et pensionnaires de la Ville à l'École des Beaux-Arts de Paris.

2^e prix, 5.000 francs : Devise *Marseille porte de l'Orient*. Auteur, M. Tony GARNIER, architecte du Gouvernement et grand prix de Rome, architecte à Lyon.

3^e prix, 3.000 francs. Devise *Labor*. Auteur, M. RAMBERT, professeur à l'École régionale d'Architecture, ancien pensionnaire de la Ville à l'École des Beaux-Arts de Paris.

4^e prix, 2.000 francs : Devise *Lux*. Auteur, MM. G. MOURIÈS, architecte à Marseille, vice-président de la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône, et G. WOLF, architecte diplômé du Gouvernement.

Mentions avec médaille aux devises : *A la gloire de Marseille, Etoile à cinq branches, Plus d'espace.*

Mentions aux devises : *Air, aigle, ambo* (projet A), *Ancre* (dans un cercle), *Belsunce et Cannebière, Cachet de cire*, trois cercles concentriques, deux timbres de 1 centime dans un cercle, lettre M dans un cercle, *Novam urbem, Per augusta ad angusta, Passe-partout, Utile dulci* (projet B).

LISBONNE

PONT MÉTALLIQUE

Le Ministère des travaux publics à Lisbonne ouvre un concours pour la construction et l'exploitation d'un pont métallique sur la rivière d'Aveiro, entre la Torreira et la Bestida.

Les offres seront reçues au premier bureau de la direction générale des Travaux publics et des Mines, jusqu'au 21 mai 1906.

Cautionnement : 5.000.000 de reis (environ 25.000 fr.).

Le cahier des charges (texte portugais) relatif à cette adjudication peut être consulté tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures, au siège de l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2^e).

Le Bal des Entrepreneurs

Samedi, 3 février, avait lieu, dans les salons Berrier et Millet, le bal annuel organisé par les entrepreneurs de la Chambre syndicale du bâtiment. D'une fondation relativement récente, cette soirée, de plus en plus courue, s'affirme chaque année comme une des plus brillantes réunions de la saison des bals. Aussi les vastes salons présentaient-ils samedi un coup d'œil superbe. Les riches toilettes y étaient nombreuses et l'entrain était général.

Parmi l'assistance, nous remarquons au hasard : MM. Jamot, vice-président de la Chambre syndicale ; A. Duchez, ancien juge au Tribunal de commerce ; Chabannes, architecte ; Bernal, Bouvard, M. et Mme Benassy, M. et Mme Luizet, M., Mme et Mlle Pétavit, M., Mme et Mlle Baudin, M. et Mme Neyret, M. et Mme Pilot, M. et Mme Chapeaux, M. et Mme Suchet, M. et Mme Sautour, etc. ; MM. Gay, capitaines Théobalt et Durmelat, Weitz, Vuillemet, Varloud, Détery ; puis les aimables et dévoués commissaires : MM. Grange, Georges et Henri Baudin, Buttin, A. Chapeaux, Duchez, Favier, Grépat, Joseph Pétavit, Ribayron, Taïthe.

Pendant toute la durée de la soirée, les danses les plus variées se sont succédé aux accents entraînants d'un excellent orchestre symphonique.

Le jour pointait lorsque, à regret, les danseurs quittaient la salle de bal, enchantés de cette réunion dont le succès est tout à l'honneur des organisateurs.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* ALLIER. — Le buffet de la gare du chemin de fer P.-L.-M. de *Gannat* doit être reconstruit ; les travaux s'élèveront à 37.532 francs. — Des travaux d'agrandissement doivent être effectués aux écoles de *Chappes, Dompierre, Saint-Pourçain, Teillet*.

* BOUCHES-DU-RHÔNE. — La Commission départementale a, dans sa réunion du 2 courant, voté une subvention de 7.000 francs pour travaux d'assainissement de la commune de *Puylobier*.

* DRÔME. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de *Die* a décidé : 1^o la reconstruction, au quartier Palat, en un groupe scolaire, des écoles primaires et de l'école primaire supérieure de garçons, dont la dépense va s'élever à 20.000 fr. environ ; 2^o la reconstruction d'un égout dans la rue Nationale et l'avenue Sadi-Carnot, dont l'estimation s'élève à 17.000 fr. ; 3^o et la construction d'une canalisation supplémentaire pour adduction d'eau sur le plateau de Beaume, avec construction d'un réservoir de 100 mètres cubes, le tout évalué à 15.000 francs.

* HAUTES-ALPES. — Voici les constructions d'écoles auxquelles il sera procédé dans ce département : *Puy-Saint-Eusèbe, Roussel, Vars, Saint-Jean-Saint-Nicolas*, et au hameau de *Chalvet*, sur la commune d'Embrun. — La Municipalité de *Briançon* a décidé de contracter un emprunt pour la construction du groupe scolaire de Sainte-Catherine, dont la dépense est évaluée à 54.000 francs.

* HAUTE-SAVOIE. — Un crédit de 18.900 francs est affecté à l'appropriation d'un groupe scolaire à *Lully*.

* RHÔNE. — Un crédit de 2.000.000 de francs, portant sur

les exercices 1906, 1907 et 1908, est affecté à la reconstruction de la Manufacture des tabacs de Lyon. — Une école de filles et école maternelle doit être construite à Saint-Fons ; une subvention de 40.000 francs est accordée à cet effet.

** SAÔNE-ET-LOIRE. — La Ville de Mâcon va effectuer les travaux de réfection et de pavage dans les rues suivantes : du Pont, Philibert-Laguiche, Victor-Hugo, Gambetta, des Marrans, du Concours, Bigonnet, J.B.-Ferret, Saint-Pierre, Vinzelles, de l'Épée, du Maure, des Cordiers, du Doyenne ; la dépense est évaluée 73.724 francs ; une conduite d'eau doit être installée boulevard de la Liberté ; le crédit est de 3.151 fr. 59. — La Municipalité de Montceau-les-Mines a approuvé le devis dressé par M. Jourdiar, architecte, pour la reconstruction d'une aile du bâtiment de l'école primaire supérieure, dont le montant s'élève à 22.136 francs.

** VAUCLUSE. — Les travaux à effectuer au théâtre antique d'Orange ont fait l'objet d'un projet de restauration dont le devis s'élève à 500.000 francs. Le Conseil municipal vient de l'approuver, ainsi que l'organisation d'une loterie de 1 million de francs, pour faire face aux dépenses.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Distinctions honorifiques.

A la liste publiée dans notre dernier numéro, nous avons le plaisir d'ajouter, comme ayant été nommé officier d'Académie, M. Félix FRANÇON, architecte à Lyon, qui vient de construire à Carpentras une Caisse d'Épargne, remarquable par son architecture du meilleur style et son élégante décoration ; écrivain très compétent en matière d'art, M. Françon a publié, dans les *Annales de l'Union architecturale de Lyon*, de 1904-1905, récemment parues, le compte rendu d'une Visite au Musée historique des Tissus à Lyon », une judicieuse étude sur la « Restauration des monuments du passé », et le compte rendu d'une « Excursion à Châtillon-d'Azergues », faite par cette Association, où il se révèle aussi bon historien qu'archéologue consciencieux.

Nous relevons également, dans la même promotion des palmes académiques, le nom d'un autre de nos jeunes architectes, M. Frédéric OLGATY, avantageusement connu pour de nombreux travaux particuliers exécutés à Lyon, entre autres une maison de rapport avenue de Saxe, dont la façade tranche sur la monotonie habituelle d'un trop grand nombre de ces immeubles, grâce aux bow-windows, qui y trouvèrent une de leurs premières applications à Lyon. M. Olgaty a également exécuté divers travaux communaux tels que : écoles, groupes scolaires, mairie, et, notamment, un hôpital modèle au Grand-Lemps (Isère).

Nous adressons à ces jeunes architectes nos plus sincères félicitations pour ces distinctions méritées.

Commission municipale pour l'acquisition d'œuvres d'art dans les Salons lyonnais.

M. l'adjoint Beauvisage ne pouvant, en raison de ses occupations, continuer à faire partie de cette Commission, a été, sur la proposition de M. le Maire, remplacé par M. Vial. La Commission, ensuite du vote du 30 janvier dernier, se trouve composée de MM. CADET, HOFFHERR, MARIETTON, MERMILLON, ROGNON et VIAL.

Construction de l'abattoir de la Mouche.

Dans sa séance du 30 juin dernier, le Conseil municipal de Lyon a désigné comme architecte des abattoirs de la Mouche

M. Tony Garnier, architecte à Lyon, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, grand prix de Rome. L'importance des travaux, les connaissances nécessaires pour l'édification de cette œuvre, qui nécessitera une organisation moderne, demandent que l'architecte qui en sera chargé ait tous les titres à une confiance qui, en l'espèce, ne peut être mieux placée. Il a été décidé, en outre, sur la demande de M. Bizet, qu'il serait désigné ultérieurement un ingénieur chargé de la partie métallique, chaudières, appareils frigorifiques, etc., ainsi qu'une Commission qui fournira les indications générales pour le bon fonctionnement du service.

Société des Artistes lyonnais.

Le Comité de la Société des Artistes lyonnais nous prie de rappeler que son exposition restera ouverte, ainsi qu'il l'a précédemment annoncé, jusqu'au 13 mars prochain.

Le Comité nous prie également d'informer le public que la liste des œuvres acquises pour sa tombola comprend déjà de nombreux lots de grande valeur. En plus des envois du Ministère, vases de Sèvres et gravures, nous relevons dans cette liste de tableaux, gravures ou bronzes d'art, les noms des maîtres parisiens : Belleruche, Guillemet, Marque, André, etc., etc. Parmi nos artistes lyonnais : MM. Alex, Brouillard, Lacour, Gayet, Tony Garnier, Mandar, Pereyron, Sénard, etc., etc.

Malgré le nombre restreint des billets de tombola, le prix des billets reste fixé à 0 fr. 50.

Cartes d'abonnement donnant droit à 5 billets de tombola et à trois jours d'entrée par semaine. Prix : 5 francs.

Entrée : 0 fr. 60. Palais municipal, quai de Bondy, porte à droite.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 5 février. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égoûts 1^{er} lot. Cours des Chartroux. Soumissionnaires : MM. Balitrand, 10 p. 100. — Védrine, 3 p. 100. — Taboury, 3 p. 100. — Adjud., M. Biguet, 126, avenue Thiers, à Lyon, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Rues Gilibert et Dugas-Mouthel. Soumissionnaires : MM. Védrine, 21, 10 p. 100. — Desflaches, 20 p. 100. — Peix, 10 p. 100. Adjud., M. Balitrand, entrepreneur de travaux publics, à Saint-Affrique (Aveyron), 22 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Boulevard de la Part-Dieu, rue Passet, et rue A. Soumissionnaires : MM. Vernay, 25 p. 100. — Balitrand, 24 p. 100. — Canque, 20 p. 100. — Peix, 18 p. 100. — Védrine, 16 p. 100. — Adjud., M. Biguet, 126, avenue Thiers, à Lyon, 26 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Place Tabareau. Soumissionnaires : MM. Védrine, 24 p. 100. — Balitrand, 21 p. 100. — Taboury, 23 p. 100. — Martin, 12 p. 100. — Adjud., M. Desflaches, 8, rue Germain, à Lyon, 26 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Rue de la Quarantaine. Soumissionnaires : MM. Taboury, 22 p. 100. — Biguet, p. 100. — Canque, 16 p. 100. — Richard, 15 p. 100. — Adjud., M. Védrine, 1, rue Voltaire, à Lyon, 24 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Rue Tête-d'Or. Soumissionnaires : MM. Peix, 21 p. 100. — Martin, 20 p. 100. — Canque, 8 p. 100. — Desflaches, 18 p. 100. — Védrine, 17 p. 100. — Adjud., M. Vernay, 99, rue Garibaldi, à Lyon, 24 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 3 février. — *Sous-préfecture d'Arles.* — 10^e Syndicat de la Duranre, à Orgon. Travaux de construction de l'Épi Saurel. Travaux à l'entreprise, 67.880 fr. 57. Somme à valoir, 3.219 fr. 43. Indemnité de terrains, 1.400 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Total, 72.500 fr. Soumissionnaires : M. André Adolphe, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. Cachet Jules, 0 p. 100. — Ferreux Célestin, 0 p. 100. — Collomb Étienne, 0 p. 100. — Pascal Henri, 0 p. 100. — Adjud., M. Grégoire Jules, à Lauris (Vaucluse), 1 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 3 février. — *Sous-préfecture d'Arles.* — Syndicat des Arrosants de Châteaurenard. Travaux de mise en état du lit et des berges de l'Angillon. Travaux à l'entreprise, 10.131 fr. 60. Somme à valoir, 363 fr. 40. Cautionnement, 600 fr. Total, 10.500 fr. Soumissionnaires : MM. Brunel Pierre, 14 p. 100. — Collomb Étienne, 17 p. 100. — Brouzely Joseph, 17 p. 100. — Deysson Elisee, 18 p. 100. — Cèze Jacques, 19 p. 100. — Dauvergne Marius, 20 p. 100. — Adjud., M. Dalcante Pierre, à Saint Étienne du-Cres (Bouches-du-Rhône), 25 p. 100 de rabais.

Drôme. — 4 février. — *Mairie de Pithon.* — Construction d'une conduite d'eau avec fontaine. Montant des travaux, 6.200 fr. Soumissionnaires : MM. Roux, 1 p. 100. — Penot, 2 p. 100. — Pellissier, 1 p. 100. — Gros, 2 p. 100. — Reynaud, 1 p. 100. — Adjud., M. Vanoni, à Recoubreau, 13 p. 100 de rabais.

Jura. — 3 février. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux sur chemins de grande communication. Chemin n° 104, de Lons-le-Saunier, à Geneve. Rechargement de la chaussée. Montant des travaux, 2.200 fr. Soumissionnaire : M. Romanet, 3 p. 100. — Adjud., M. Trossy, à Bletterans, 4 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 24 février, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux de cylindrage à traction mécanique des matériaux d'empierrement, du 1^{er} mars 1906 au 31 décembre 1911 sur les routes nationales n° 6, 7, 83, 86, 88 et 89. Ces travaux sont évalués comme il suit : dépenses annuelles : cylindrage, 8.550 fr. Transport de la machine, 300 fr. Imprévus, 150 fr. Dépense totale annuelle, 9.000 fr. Montant du cautionnement provisoire, 600 fr., définitif, 600 fr.

Renseignements à la préfecture.

Rhône. — Lundi 5 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'urinoirs lumineux à cinq stalles, place comprise entre les rues Paul-Bert, de la Buire, Garibaldi et Neuve-de-la-Villardière, place Benoit-Grépu et cours Lafayette (angle rue Bellecombe); d'un urinoir lumineux à trois stalles, place Colbert; d'une vespasienne en ciment, quai Perrache (en face du n° 20), et de deux chalets-urinoirs à deux places, place Carnot (côtés est et ouest). Travaux évalués à la somme de 11.370 fr. 80.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non hériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Allier. — Dimanche 25 février, 3 h. — *Mairie de la Celle.* — Etablissement d'un nouveau cim-tière. Montant des travaux, 5.173 fr. 50. Cautionnement, 400 fr.

Visa par l'architecte huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 17 mars, 2 h. — *Mairie de Vernoux.* — Travaux d'adduction et de distribution d'eau potable avec constructions d'abreuvoirs et d'un lavoir couvert public, en six lots (adjud. restreinte). 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries et travaux en ciments. Mont. des travaux, 22.275 fr. 77. — 2^e lot. Charpente, couverture et menuiserie. Mont. des travaux, 2.044 fr. 84. — 3^e lot. Serrurerie et zinguerie. Montant des travaux, 496 fr. 93. — 4^e lot. Canalisation et fonderie de fonte. Montant des travaux, 28.011 fr. 40. — 5^e lot. Plomberie et appareillage. Montant des travaux, 3.529 fr. 10. —

6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant des travaux, 290 fr. 22. Somme à valoir, 6.351 fr. 69. Total général, 63.000 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir à la mairie de Vernoux.

Un programme sommaire contenant le détail estimatif et quelques indications sur la nature des travaux sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande à l'ingénieur en chef de l'Ardèche par lettre recommandée.

Drôme. — Vendredi 2 mars. — *Mairie de Valence.* — Le vendredi 2 mars 1906, il sera procédé, à l'Hôtel de Ville, à la vente de vieux matériaux en dépôt dans les magasins de la ville.

Pour tous renseignements s'adresser à M. l'architecte-voier.

Jura — Jeudi 8 mars, 3 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Pont-de-Poitte et Paternay. Adduction d'eau potable. Travaux évalués par le devis de M. Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier, pour la commune de Pont-de-Poitte. Montant du projet, 43.550 fr. 57. A valoir, 4.265 fr. 61. Pour la commune de Paternay. Montant du projet, 19.519 fr. 74. Somme à valoir, 2.004 fr. 28. Cautionnement, 2.090 fr. Ces deux projets font l'objet d'un seul lot en raison de la communauté de la tranchée devant recevoir les conduites de distribution. —

2^e lot. Saint-Julien-sur-Suran. Amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant du projet, 24.127 fr. 61. Somme à valoir, 1.472 fr. 39. Cautionnement, 800 fr. —

3^e lot. Arlay. Construction d'un bureau de poste. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. Montant du projet, 16.606 fr. 18. Somme à valoir, 1.563 fr. 52. Cautionnement, 500 fr. —

4^e lot. Bessia. Amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant du projet, 9.708 fr. 24. Somme à valoir, 731 fr. 35. Cautionnement, 300 fr.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Saône-et-Loire. — Mardi 6 mars, 2 h. 1/2. — *Hospices civils de Chalon.* — Construction d'un pavillon d'isolement à l'hôpital. — 1^{er} lot. Menuiserie. Montant des travaux, 2.956 fr. 85. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 5.770 fr. 79.

Renseignements au secrétariat.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 41461

Tirage :
le 29 Juillet 1906

LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 bil. ets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournée
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY

(A. et M.)

INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28 88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS,
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escout et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

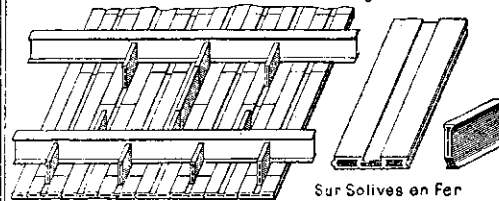
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger

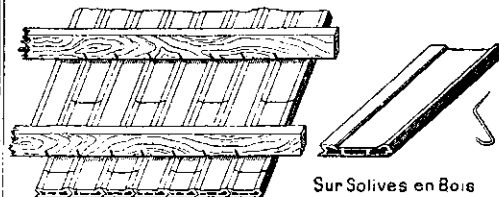


Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ

ADAPTATION FACILE A TOUTS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS :

• TUILERIES CANCALON FRANÇOIS, ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, cours
Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télep. 20.91, et rue de
Sèze, 63, LYON (Télep. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

J. Joblot

8, cours Charlemagne, LYON

SPÉCIALITÉS DE CARRELAGES

Céramique, Mosaïque et Plotets
pour décoration de Chalets et Villas

CHEMINÉES HAUTS FOURNEAUX POUR USINES

DALLAGE DE CIMENT

Toitures en tous genres
et emploi de briques

PRIX MODÉRÉS